



Doc. 15363
25 septembre 2021

Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 21

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.5, après les mots «mercenaires syriens», ajouter les mots suivants:

«appartenant à des organisations terroristes comme combattants étrangers»

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
AGHAJANYAN Eduard, Arménie, NI
BAGHDASARYAN Nazeli, Arménie, NI
GHAZARYAN Sona, Arménie, NI
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2021 - Quatrième partie de session

